



Informations pratiques

Formation arbitre

1. **INSCRIPTION :**

Faire acte de candidature (formulaire en ligne)

Frais d'inscription : **200€ chèque libellé à l'ordre de CRTAHDF**

A la réussite de l'examen la tenue d'arbitre complète est offerte au candidat

Remise de la tenue et du diplôme d'arbitre à la prestation de serment

2. **DEROULEMENT DE LA FORMATION :**

- **La formation théorique** sera dispensée par un arbitre formateur selon un planning établi. Cette formation a pour objet de présenter les différents chapitres du règlement et se déroule en général sur 12 à 18 mois. Cette formation est une aide pour le candidat à préparer l'examen. Un travail personnel est cependant nécessaire pour s'assurer d'une réussite à l'examen. Chaque candidat : "Potasse" individuellement le règlement.

Le contenu de la formation est réparti en **modules** dont une partie (modules II à V) est commune à toutes les options (tronc commun) et **dont** les autres sont spécifiques des options choisies par le candidat.

Les Modules de formation :

- I.** Gestes d'urgence (pré requis pour l'inscription à l'examen)
- II.** Règlements généraux
- III.** Médical/Logistique Contrôle antidopage
- IV.** Tir à l'arc et handicap
- V.** Sécurité – Chronométrage – Marque
- VI.** Tir en Salle
- VII.** Tir extérieur (base format international + adaptation FFTA)
- VIII.** Réservé
- IX.** Tir Beursault
- X.** Tir en Campagne
- XI.** Tir Nature
- XII.** Tir 3D
- XIII.** Tir par équipes et gestion des duels Cibles anglaises
- XIV.** Tir par équipes et gestion des duels Tir en Campagne
- XV.** Tir par équipes et gestion des duels Tir Nature et 3D
- XVI.** Run Archery (Compétence réservée aux Arbitres Fédéraux)

- **La formation pratique**

Les candidats arbitre devront participer (en concertation leur formateur) à l'arbitrage de plusieurs compétitions qui leur permettra d'être en situation réelle d'arbitrer et de comprendre la complexité de la tâche.

Au minimum 3 arbitrages par option choisie.

Les frais de déplacement sont à la charge du candidat.

- **L'Examen**

Les dates sont définies par la FFTA

2 sessions par an : Avril et novembre

Les candidats sont présentés en fonction du niveau acquis (théorie et pratique)

En concertation avec le formateur et sur avis du PCRA

L'examen est dématérialisé (ordinateur demandé)

L'épreuve **tronc commun** consiste en

50 premières questions à choix multiple (avec réponse unique à 1 point) et 25 questions à choix multiple avec réponses multiples (à 2 points) portant sur les connaissances générales du règlement

Le nombre de points est de 100 et il est nécessaire d'obtenir 70 points minimum pour réussir l'examen tronc commun.

Pour les examens sur les options (Cible -Campagne- 3D/Nature

Les questions portent sur la connaissance de l'option choisie

il faut obtenir une note minimum de 70 points sur 100 pour être admis.

Pour les options

Première partie :

- valeurs de volées (20 points).
- QCM avec réponses multiples (sur le matériel, catégories, temps de tir, installation du terrain...) (40 points).

Deuxième partie :

- Etudes de cas avec possibilité d'utilisation du règlement (40 points).

Avec l'obtention de l'attestation d'aptitude au jugement des cordons (Module V) et uniquement une épreuve (tronc commun ou option), le candidat arbitre conserve le bénéfice de l'épreuve acquise pendant les 4 sessions suivant la date de réussite.